

Annexe 1 – Référentiel départemental des coûts Comptes Administratifs 2016 des champs Personnes en situation de Handicap et Protection de l'Enfance

- **Coûts à la place hors mobilier/immobilier moyens départementaux constatés aux comptes administratifs 2016 pour les établissements et services du champ personnes en situation de handicap :**

	Coût à la place hors mobilier/immobilier moyen départemental
Foyers d'Accueil Spécialisé / Foyers d'Accueil Spécialisé pour Personnes Handicapées Vieillissantes / Foyers d'Accueil Médicalisés	37 616 €
Foyers pour Adultes Handicapés Travailleurs avec participation	25 053 €
Foyers pour Adultes Handicapés Travailleurs sans participation	15 499 €
Services d'Accueil de Jour	16 572 €

- **Coûts à la place hors mobilier/immobilier moyens départementaux constatés aux comptes administratifs 2016 pour les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) et les Maisons d'Enfants Habilitées Justice (MEHJ)**

	Coût à la place hors mobilier/immobilier moyen départemental
MECS - MEHJ	48 185 €

Annexe 2 – Objectif d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour l'année 2019

	Personnes âgées (Forfaits dépendance établissements)	Personnes en situation de handicap	Protection de l'enfance	Total
Budgets 2018 notifiés aux établissements	29 009 103 €	54 152 517 €	63 287 407 €	146 449 027 €
Reconduction nette 2019	330 000 €	195 000 €	310 000 €	835 000 €
Impact diminution des reprises de résultats	- €	155 000 €	116 200 €	271 200 €
Incidence augmentation de la dépendance	140 000 €			140 000 €
Aléas recettes autres départements		140 000 €	140 000 €	280 000 €
Réduction financements SAVS		- 395 000 €		- 395 000 €
Objectif 2019 avant créations de places	29 479 103 €	54 247 517 €	63 853 607 €	147 580 227 €
Variation 2018/ OB 2019 avant créations de places (en €)	470 000 €	95 000 €	566 200 €	1 131 200 €
Variation 2018/ OB 2019 avant créations de places (en %)	1,62%	0,18%	0,89%	0,77%
Incidences des créations de places (en €)	20 000 €	150 000 €	161 000 €	331 000 €
Incidences des créations de places (en %)	0,07%	0,28%	0,25%	0,23%
Incidences opérations architecturales (en €)	- €	- €	180 000 €	180 000 €
Incidences opérations architecturales (en %)	0,00%	0,00%	0,28%	0,12%
Objectif global 2019	29 499 103 €	54 397 517 €	64 194 607 €	148 091 227 €
Variation globale 2018 / OB 2019 (en €)	490 000 €	245 000 €	907 200 €	1 642 200 €
Variation globale 2018/ OB 2019 (en %)	1,69%	0,45%	1,43%	1,12%

L'objectif annuel d'évolution des dépenses pour l'année 2019 s'élève à un montant de **148 091 227 €** résultant des éléments suivants :

- **+ 835 K€** au titre de la reconduction globale des dépenses des établissements et services des trois champs sur la base des taux de reconduction détaillés en annexe A,

- **+ 271 K€** liés à la diminution des excédents N-2 (2017) repris en minoration des dotations N (2019) à verser par le Département,
- **+ 140 K€** au titre de l'augmentation de la dépendance en EHPAD,
- **+ 280 K€** d'aléa de tarification au titre de la diminution des recettes autres départements. Ces dernières, venant en diminution des dotations versées par le Département, sont estimées à la baisse par rapport à 2018 sur la base du réel constaté,
- **+ 331 K€** au titre de l'incidence financière des créations de places :
 - Dans le champ de la Protection de l'Enfance :
 - 75 K€ pour l'extension de 2 places du service d'accueil familiale externalisé au sein de la MECS Henry Dunant à SEPOIS LE BAS,
 - 85 K€ d'effet année pleine de la réouverture au 1^{er} juillet 2018 du pavillon de 12 places au Foyer Saint Jean à MULHOUSE.
 - Dans le champ du handicap :
 - 150 K€ pour la création des 7 places du FAM autisme par extension non importante du FAM existant de l'association ADAPEI – Papillons blancs.
 - Dans le champ Personnes âgées :
 - 20 K€ pour l'extension de 5 places d'hébergement temporaire de l'EHPAD de la Fondation Jean Dollfus à MULHOUSE.
- **+ 180 K€** au titre de l'incidence financière de l'opération architecturale en cours à la Pouponnière de l'Ermitage à MULHOUSE,
- **- 395 K€** au titre de la seconde tranche (2018 et 2019) de la réduction des dotations allouées aux SAVS sur le champ Personnes en situation de Handicap dans le cadre de la redéfinition et du recentrage de leurs missions sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap rencontrant des difficultés dans les actes essentiels de la vie, en mettant fin à la délégation de l'accueil de la MDPH.